



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

Le 23 novembre 2020, à 18h10,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni, en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine Caen la mer, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 16/11/20

N° C-2020-11-23/00 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° C-2020-11-23/01 - AMÉNAGEMENT DE LA RUE D'AUGE À CAEN - RÉALISATION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉALISATION D'UN SKATEPARK - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADOpte le projet de skatepark et d'éclairage public rue d'Auge.

DECIDE de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté urbaine Caen la mer pour la réalisation du système d'éclairage public et du skatepark liés à la requalification de la rue d'Auge à Caen, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- Pour la Ville de Caen à hauteur de 502 000 € TTC pour l'éclairage public et 540 000 € TTC pour le skatepark, soit un total de 1 042 000 € TTC
- Pour la Communauté urbaine Caen la mer à hauteur de 14 383 000 € TTC pour la réalisation des voiries et réseaux d'eau pluviale

AUTORISE le maire de la Ville de Caen ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la communauté urbaine Caen la mer.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/02 - SUBVENTION UAMC - AG ET UNIVERSITÉS DES MAIRES 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution de la subvention affectée proposée.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/03 - MÉMORIAL DE CAEN - AVENANT N°4 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la grille tarifaire pour 2021.

APPROUVE les termes de l'avenant n°4.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/04 - LA CITÉ THÉÂTRE, ACTÉA : CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LES ANNÉES 2020 À 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour La Cité Théâtre, Actéa pour les années 2020, 2021 et 2022.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/05 - DIRECTION DE LA CULTURE - THÉÂTRE DE CAEN - CONVENTION DE MÉCÉNAT ENTRE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE ET LA VILLE DE CAEN POUR LE THÉÂTRE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre le Crédit Agricole Normandie et la Ville de Caen pour la saison 2020/21 du théâtre de Caen.

Vote : Unanimité

1 abstention

N° C-2020-11-23/06 - RESTAURATION ET ENTRETIEN SUR LES ÉDIFICES MONUMENTS HISTORIQUES - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC GÉNÉRAL DU PATRIMOINE PROTÉGÉ MONUMENT HISTORIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le lancement d'une étude « DIAGNOSTIC GENERAL DU PATRIMOINE PROTEGE MONUMENT HISTORIQUE ».

DECIDE de lancer les opérations et les procédures de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/07 - NOTRE DAME DE LA GLORIETTE - RESTAURATION D'UNE CONSOLE D'APPLIQUE EN BOIS DORÉ ET SCULPTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la restauration d'une console d'applique de bois doré et sculpté, d'époque Régence, classée au titre des Monuments historiques et provenant du mobilier de l'église Notre-Dame de la Gloriette.

DIT que cette restauration sera confiée à Monsieur Philippe Lascombes (Golleville – 50), pour un montant de 6 980€ nets pris en charge sur les crédits affectés à la direction de la Culture.

DIT que cette console, après sa restauration, retrouvera sa place en l'église Notre-Dame de la Gloriette.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/08 - NOTRE DAME DE LA GLORIETTE - RESTAURATIONS DE MOBILIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la restauration de l'ensemble « *Le martyr de saint-Laurent* », constitué d'un tableau et d'un autel-retable, le tout datant du XVIIIème siècle, classé au titre d'objet le 8 juillet 1980 et conservé, à Caen, en l'église Notre-Dame de la Gloriette, ainsi que la restauration de l'autel-retable « *Saint Charles de Borromée transporté au ciel* » faisant l'objet de la même protection.

DIT que ces restaurations sont confiées à Madame Agnès Archimbaud pour le tableau et à l'Atelier Serge Giordani pour les autels-retables.

DIT que ces œuvres, après leur restauration, retrouveront leurs places en l'église Notre-Dame de la Gloriette.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/09 - ÉGLISE SAINT-PIERRE - RESTAURATION DE LA VIERGE À L'ENFANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la restauration de la statue en pierre datant du XVIème, représentant une Vierge à l'Enfant et conservée en l'église Saint-Pierre de Caen.

DIT que cette restauration sera confiée à l'atelier BONNEAU-CARMINATI de Villedieu-les-Poêles pour un montant de 2 575,20€ TTC pris en charge sur les crédits de la direction de la Culture.

DIT que cette œuvre, après restauration, retrouvera sa place en l'église Saint-Pierre de Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/10 - DIRECTION DE LA CULTURE - FONDS D'AIDE À LA CRÉATION ARTS VISUELS : ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

| | |
|------------------------|---------|
| - Collectif OK..... | 2 500 € |
| - Samuel Buckman | 2 150 € |
| - Le Radar | 4 500 € |

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/11 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CARGÖ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la subvention d'investissement au Cargö d'un montant de 90 000 €.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/12 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET AFFECTÉE - ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

| | |
|-------------------------|---------|
| - Comédie de Caen | 9 750 € |
|-------------------------|---------|

ACCORDE les subventions d'investissements suivantes :

| | |
|---------------------------------|----------|
| - Cie Sans Soucis | 5 000 € |
| - Cie Foutu Quart d'Heure | 1 200 € |
| - La Cité Théâtre, Actéa | 25 579 € |

ACCORDE la subvention de fonctionnement suivante :

| | |
|---|---------|
| - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres | 1 000 € |
|---|---------|

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/13 - DIRECTION DE LA CULTURE - VERSEMENT D'ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS CULTURE AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de verser début 2021 les acomptes compte tenu des subventions de fonctionnement versées en 2020.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/14 - DIRECTION DE LA CULTURE - CONTRAT CULTURE, TERRITOIRE, ENFANCE ET JEUNESSE (CTEJ) : VERSEMENT DES AIDES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les aides suivantes :

| | |
|--|---------|
| - Association Atelier Molière | 2 300 € |
| - Sarah CLERVAL | 2 500 € |
| - Émile ORANGE | 1 300 € |
| - Tom NADAM | 1 300 € |
| - Cassandra BARBOTIN | 1 300 € |
| - Le Sillon / MJC Chemin Vert | 2 500 € |
| - Centre d'animation de la Grâce de Dieu | 2 600 € |

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/15 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'avenant proposé par la Caisse d'Allocations Familiales.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/16 - ASSOCIATION LE TUNNEL - PROJET D'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la signature de l'avenant proposé.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/17 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ASSOCIATIONS LE TUNNEL ET AMVD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

AMVD 15 000€
Le TUNNEL 10 000€

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/18 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - TICKETS LOISIRS 2020 / 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution des enveloppes Tickets-Loisirs suivantes :

| Association | 2020-2021 |
|--------------------------|-----------|
| 123 LOISIRS | 2 000 € |
| CA TANDEM | 3 750 € |
| AMVD | 6 680 € |
| HORIZON JEUNESSE | 3 160 € |
| RONDE DES BAMBINS | 1 300 € |
| MJC CHEMIN VERT | 7 350 € |
| MJC GUERINIERE | 6 480 € |

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| CAEN SAINT JEAN EUDES | 3 670 € |
| CA GRACE DE DIEU | 4 920 € |
| CA PRAIRIE | 1 450 € |
| MJC VENOIX | 1 600 € |
| CA CALVAIRE SAINT PIERRE | 3 840 € |
| TOTAL | 46 200 € |

Vote : Unanimité (Madame Béatrice HOVNANIAN et Monsieur Bruno COUTANCEAU ne prenant pas part au vote)

N° C-2020-11-23/19 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES "CAEN T'ES JEUNE" 2020 ET MJC VENOIX (FORMATIONS BAFA3)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution des subventions suivantes :

- Centre LGBTI de Normandie - projet "*Lutte contre les LGBTIphobies - Charte "Friendly Normandy"*"..... 650€
- *Collectif Caboisset* - projet "*Artistes explorateurs au bord du monde* »650€
- Collectif La Razzia - projet "*Razzi'atomique*" 400€
- Association Bande de sauvages – projet "*Radio Sauvage*" 200€
- Association Civilab - projet "*La jeunesse s'engage pour la planète*" 1 300€
- Association La Cravate Solidaire – projet "*Le FJT solidaire : collecter pour s'engager*"600€
- Association MJC Venoix – projet formations BAFA3..... 3 000€

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/20 - PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - SUBVENTION AFFECTÉE ITINÉRAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution de la subvention suivante :

Association Itinéraires..... 2 500 euros

Vote : Majorité absolue

42 pour - 11 contre -

N° C-2020-11-23/21 - DIRECTION DES SPORTS - SOCIÉTÉ HIPPIQUE URBAINE DE CAEN - MODIFICATION DES TARIFS SELON MARCHÉ DSP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les tarifs du centre équestre pour la saison 2020-2021.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/22 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT SUITE AUX CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES DE HAUT NIVEAU 333 000 €
Selon la répartition et l'affectation comptable

EVENEMENTIEL SPORTIF..... 165 000 €
Selon la répartition et l'affectation comptable

ASSOCIATIONS SPORTIVES AMATEURS 157 500 €
Selon la répartition et l'affectation comptable

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/23 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT ET COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à l'association suivante :

AVANT GARDE CAENNAISE : 10 685 €

APPROUVE, l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association suivante :

CAEN YACHT CLUB : 10 000 €

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/24 - DIRECTION DE L'EDUCATION - DÉLIBÉRATION D'INTENTION POUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE CAEN AU TITRE DE " VILLE AMIE DES ENFANTS " 2020-2026 - RÉSEAU UNICEF FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la volonté de la Ville de Caen à candidater au titre de « Ville amie des enfants ».

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/25 - DIRECTION DE L'EDUCATION - CONVENTION VILLE / RÉSEAU CANOPÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'établissement de la convention de partenariat avec le Réseau Canopé.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/26 - DIRECTION EDUCATION - PROJETS ÉDUCATIFS SCOLAIRES 2020-2021 (PES) - CESSION DE NOVEMBRE 2020 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter des subventions aux projets suivants :

| | | |
|-------------------|--|----------------------------|
| - A. Camus | <i>Projet théâtre</i> | 2 500 € |
| - Bicoquet | <i>Le mouvement dans toutes ses dimensions Théâtre</i> | 1 200 € 1 000 € |
| - Clos Herbert | <i>Rencontre avec une autrice</i> | 500 € |
| - E. Restout | <i>Il était une fois le théâtre, de la classe à la scène</i> | 1 200 € |
| - F. Léger | <i>Projet Théâtre</i> | 900 € |
| - Haie Vigné | <i>Eduquer au développement durable par le conte animé</i> | 1 000 € |
| - J. Guéhenno | <i>Aménagement d'un jardin partagé</i> | 1 500 € |
| | <i>Sensibilisation aux modes de production et de consommation responsables</i> | 1 385 € |
| - J. Moulin | <i>Cavalcade</i> | 1 000 € |
| | <i>L'eau dans tous ses états</i> | 700 € |
| | <i>Un jardin responsable à l'école</i> | 2 100 € |
| - L. Le Châtelier | <i>Devenir éco-citoyen en observant et respectant un milieu naturel (milieu marin)</i> | 1 600 € |
| - Maladrerie | <i>Correspondance</i> | 1 450 € |
| - M. Pondaven | <i>Jardin des mots</i> | 3 000 € |
| | <i>Danse</i> | 600 € |
| - M. Trégore | <i>Correspondance</i> | 1 450 € |
| - P. Gernez | <i>Théâtre</i> | 2 430 € |
| - Reine Mathilde | <i>Projet artistique avec Monsieur RIBOULDINGUE</i> | 2 500 € |

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

| | | |
|------------------------|---|-----------------|
| | <i>Lutter contre le changement climatique</i> | 1 547 € |
| - R. Lemière | <i>La fin du chantier</i> | 1 000 € |
| - | | |
| - V. Da Silva | <i>Tous au jardin ! Soutenir les modes de production et de consommation responsable</i> | 1 275 € |
| Soit un total de | | 31 837 € |

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/27 - DIRECTION DE L'EDUCATION - IMPLANTATION D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE AU SEIN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE JEAN GUEHENNO - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE RESSOURCE DE L'OUÏE ET DE LA PAROLE (CROP) ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention avec l'établissement médico-social CROP géré par la fondation Abbé Pierre François Jamet et la DSDEN.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/28 - DIRECTION DE L'EDUCATION - SUBVENTION AFFECTÉE À L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS DU CALVADOS - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement d'une subvention de 5 530 € à l'APAJH, au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/29 - SPLA CAEN PRESQU'ILE - APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2018 ET 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les rapports d'activités de la SPLA CAEN PRESQU'ILE pour les années 2018 et 2019.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/30 - MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Caen.

Vote : Majorité absolue
42 pour - 11 contre -

N° C-2020-11-23/31 - PLAN LOCAL D'URBANISME - PARCELLE NP13 SISE CHEMIN DES COSTILS LAMBALARD : PASSAGE DE LA ZONE UB AU SECTEUR NH SUITE À L'ARRÊT N°17NT02781 DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANTES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable au classement en secteur Nh de la parcelle NP 13 située Chemin des Costils Lambalard suite à l'annulation par la Cour administrative d'appel de Nantes du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Caen du 4 juillet 2017.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/32 - QUARTIER SAINT-JEAN - PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS (POPAC) - APPROBATION DES STATUTS DE L'UNION DE SYNDICATS POUR LA GESTION DE LA COUR CADASTRÉE SECTION KL N° 0058

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les statuts de l'Union de syndicats pour la gestion de la cour cadastrée KL 0058.

DIT que les dépenses afférentes au fonctionnement de l'Union de syndicats et aux décisions prises pour l'entretien, la gestion ou la rénovation de la cour commune seront supportées par la Ville de Caen, au prorata des millièmes qu'elle détient dans ladite cour.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/33 - SECTEUR DU MONT-COCO - DISPOSITIF DE RÉSORPTION DES FRICHES. CONVENTION D'INTERVENTION VILLE DE CAEN/ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE - AVENANT N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'intervention signée le 29 décembre 2015 entre la ville de Caen et l'EPF Normandie, modifiée par un avenant n°1 en date du 26 février 2019.

DIT qu'au titre de l'avenant n°2, une enveloppe complémentaire de 250 000 € HT pour les travaux de démolition sur le secteur du Mont-Coco est ajoutée, dont la prise en charge interviendra selon les clés de répartition, portant l'enveloppe maximale allouée pour les études techniques et travaux à une somme totale de 1 935 000 € HT.

PRECISE que l'avenant a également pour objet d'ajuster les modalités de facturation des dépenses dues par la ville et de versement, les autres dispositions de la convention du 29 décembre 2015 et de son avenant n°1 du 26 février 2019 restant inchangées.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/34 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'EMPRISES DE TERRAIN RUE DES MOUETTES - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation des emprises de terrain, d'une superficie de 227 m² à prendre aux dépens de la parcelle IE n° 104 et de 78 m² à prendre aux dépens de la parcelle IE n° 108, sous réserve des résultats du document d'arpentage.

DECIDE de procéder à leur déclassement du domaine public communal.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/35 - QUARTIER DE LA HAIE VIGNÉ - CESSION PAR LA VILLE DE CAEN À LA SOCIÉTÉ CAENNAISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PARTIE NORD DU TERRAIN SITUÉ À L'ANGLE DU BOULEVARD DETOLLE ET DE LA RUE DE BAYEUX POUR LA RÉALISATION D'UN PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL AMBULATOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de céder à la Société Caennaise de Développement Immobilier, la partie nord du terrain cadastré NZ n°1 situé 145 rue de Bayeux, représentant une superficie de 2 825 m² environ, sous réserve du document d'arpentage, pour la réalisation d'un projet de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire.

PRECISE que l'emprise cédée sera grevée d'une servitude de droit d'accès au reste de la parcelle propriété de la Ville de Caen, correspondant à la voie de desserte du futur parking située au sud du projet.

FIXE la valeur unitaire de cession à 110€ HT/ m² de surface de plancher.

PRECISE que le projet de pôle de santé présente une surface de plancher totale de 2 905 m² telle que figurant dans la demande de permis de construire.

DIT que le prix de cession du terrain s'élève à un montant de 319 550 € HT et que celui-ci sera ajusté au vu de la surface de plancher résultant du permis de construire et de tout éventuel modificatif jusqu'à la livraison du programme modifiant la surface de plancher à la hausse.

DIT que les frais d'acte seront supportés par la Caennaise.

MENTIONNE que la vente au profit de La caennaise s'inscrira dans le cadre contractuel défini par l'acte d'acquisition du terrain signé le 6 mars 2020 entre la ville et la société ESSO.

INDIQUE que la ville remboursera à La Caennaise les surcoûts liés à l'élimination des déchets non inertes, dans le cadre des terrassements, sur présentation des justificatifs et factures utiles, ainsi que la prestation de surveillance des eaux souterraines réalisée en juillet 2020 par la société ENVISOL.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/36 - ZAC DE LA FOLIE-COUVRECHEF - RUE DES MOUETTES - CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ NORMANDIE AMÉNAGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit de la SEM Normandie Aménagement ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, d'un terrain situé 6 rue des Mouettes dans la ZAC La Folie-Couvrechef, référencé IE 105 et partie de IE 104 et 108, d'une superficie de 3 807 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, pour la construction du siège social de la Maison du Bâtiment.

FIXE les droits à construire affectés à la parcelle à 3 367m² de surface de plancher.

FIXE le prix de cession des droits à construire à 100 € HT /m² de surface de plancher.

INDIQUE que sur ces bases, le prix de cession ressort à 336 700 € HT, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur.

DIT que le prix sera réajusté en cas d'évolution à la hausse du nombre de m² de surface de plancher du programme d'ici la livraison, sur la base d'un prix de 100 € HT/m² de surface de plancher.

PRECISE que le terrain sera cédé, grevé des servitudes.

INDIQUE que :

- cette cession est soumise au cahier des charges de cession de terrain de la ZAC la Folie-Couvrechef approuvé par le Conseil Municipal du 5 juillet 1976 ;
- le terrain cédé est classé en zone UEfb du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui correspond à l'espace d'activité économique de la ZAC la Folie Couvrechef ;
- les constructions réalisées dans la ZAC La Folie-Couvrechef ne sont pas assujetties à la taxe d'aménagement ;
- les travaux de viabilité tertiaire et les frais de raccordement aux réseaux publics sont à

la charge de l'acquéreur ainsi que les différentes formalités nécessaires à l'établissement de l'acte notarié.

PRECISE que des dérogations, sont à prévoir au cahier des charges de cession de terrain de la ZAC La Folie Couvrechef tel qu'approuvé par le conseil municipal le 5 juillet 1976.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/37 - CESSION DE DEUX TERRAINS PAR LA VILLE DE CAEN AU PROFIT DE L'OPÉRATEUR EDIFIDES, RUE BASSE ET PLACE DE LA LIBERTÉ - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE une nouvelle prorogation de la durée de validité de la promesse de vente signée le 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 30 novembre 2021 en vue d'une régularisation au plus tard le 15 décembre 2021, cette date se trouvant automatiquement prorogée d'un délai supplémentaire jusqu'au 30 novembre 2022, pour la cession du terrain de la rue Basse, dans l'hypothèse où le contentieux pendant sur le permis de construire de cette opération ne serait pas clos. Au-delà, les parties conviennent de se rapprocher pour déterminer les suites à donner. A défaut pour les parties de s'être rapprochées dans le délai de 30 jours, la promesse sera caduque

ENONCE que la condition d'indivisibilité attachée aux ventes des deux terrains peut être levée, pour la seule éventualité toutefois de la régularisation de la vente du terrain rue Lamartine avant celle de la cession du terrain rue Basse.

PRECISE que les autres modalités de cession, telles qu'énoncées dans la délibération du 24 juin 2019, demeurent inchangées.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer un nouvel avenant à la promesse de vente, l'acte ou les actes de vente.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/38 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE CAEN AUPRÈS DE CAEN LA MER HABITAT DU TERRAIN SITUÉ À L'ANGLE DE LA RUE DE SECQUEVILLE ET DE LA RUE YVES LEGOFF, CADASTRÉ SECTION IK N° 103 ET N° 146

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition auprès de Caen la mer Habitat des deux parcelles cadastrées IK n° 103 (14 032 m²) et IK n° 146 (174 m²) situées rue de Secqueville / rue Yves Legoff.

DIT que cette acquisition s'opèrera moyennant le prix de 700 000 €, la ville prenant à sa charge les frais d'établissement de l'acte notarié.

INDIQUE que la convention de mise à disposition signée le 16 février 2016 entre la Ville et Caen Habitat expirera à la date de régularisation de l'acte d'acquisition des deux terrains par la ville.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/39 - CENTRES SOCIO-CULTURELS, GÉRÉS PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS - APPROBATION DES COMPTES D'EXPLOITATION 2019 ET DES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2020 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUILIBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les comptes d'exploitation, les rapports d'activité 2019, et les budgets prévisionnels 2020 des centres socio-culturels gérés par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados.

DECIDE de verser à la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados la participation de la Ville au titre de la dotation d'équilibre des Centres socio-culturels, soit 1 182 284 €.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/40 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions.

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

| | |
|---|---------|
| Association C'est Quoi ce BAZ...ART ? | 2 500 € |
| Association MARLUX CIE | 2 000 € |
| Association Fanfare Avenir Caennais | 3 000 € |
| Association la Fête du Gratuit à Caen et Alentours | 1 000 € |
| Association Voyelle et Consonnes | 1 600 € |
| Association AQUEERIUM | 7 800 € |
| Association Pour un Tiers-Lieux Rive Droite | 3 300 € |
| Centre d'Animation Mieux Vivre et Détente (AMD) | 2 000 € |
| Centre d'Animation Mieux Vivre et Détente (AMD) | 2 400 € |
| Association Vivre Ensemble au Chemin Vert | 800 € |
| Association Vivre Ensemble au Chemin Vert | 500 € |
| CSF – Confédération Syndicale des Familles Union Locale de Caen | 1 100 € |
| Association Couleurs Habitants | 2 000 € |
| Zone d'Ondes | 7 000 € |
| UNIS-CITE | 8 000 € |

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/41 - CORRESPONDANTS SOLIDARITÉ EMPLOI - VERSEMENT DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE, d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen une subvention affectée de 25 000 € pour le financement du poste de Correspondant Solidarité Emploi intervenant sur le territoire communal.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/42 - QUARTIER DE LA MALADRERIE - CENTRE PÉNITENTIAIRE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS). CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN PAR LA VILLE DE CAEN AU PROFIT DE L'ETAT - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME la cession au profit de l'Etat d'une emprise de terrain à prendre aux dépens des parcelles cadastrées IT n°s 154 et 217, aux fins d'aménagement du parvis marquant l'entrée de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie, dont la construction est prévue au sein du centre pénitentiaire, rue Général Moulin.

DIT que cette emprise représente une superficie de 92 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage.

RAPPELLE que cette cession s'opèrera moyennant le prix de 27 €/m².

AUTORISE la constitution d'une servitude de surplomb sur la propriété de la ville, pour la réalisation d'un auvent.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de cession.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/43 - ACQUISITION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS D'UN TERRAIN SITUÉ À CAEN, BOULEVARD ALBERT SOREL, CORRESPONDANT AU STADE HÉLITAS. EXTINCTION ANTICIPÉE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONCLU ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS ET LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition auprès du département du Calvados de la parcelle cadastrée section OC n° 14 située avenue Albert Sorel à Caen, sur laquelle est édifié le stade Hélietas.

INDIQUE que cette acquisition s'opèrera à titre gratuit.

APPROUVE l'extinction anticipée du bail emphytéotique, opérée au moyen de la vente ci-dessus au profit de la ville de Caen, par la réunion des qualités de bailleur et de preneur.

DIT que le Département du Calvados renonce à son droit d'accession des constructions.

PRÉCISE que l'extinction du bail emphytéotique prendra effet à la signature de l'acte de vente de la parcelle sur laquelle il porte.

DIT que les éventuels frais inhérents à ce transfert de propriété et à l'extinction anticipée du bail emphytéotique seront à la charge de la Ville.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/44 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS D'ENSEMBLES IMMOBILIERS CORRESPONDANT À 8 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'opérer le transfert au profit du Département du Calvados de 8 établissements d'enseignement, à savoir :

- le collège Dunois, 9 rue Yves Legoff à Caen, figurant au cadastre aux parcelles section IK n°s 97 et 98,

- le collège Louis Pasteur, 16 rue Louis Pasteur à Caen, figurant au cadastre parcelle section KH n°20,

- le collège Edmond Villey-Desmeserets, 5 rue Edmond Villey-Desmeserets à Caen, édifiée sur une emprise de 15 230 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle LL n° 20,

- le collège Fernand Lechanteur, 17 avenue Nicolas Copernic à Caen, dont le terrain d'assiette est de 15 961 m², soit 1 210 m² à provenir de la parcelle HK n° 42, 9 505 m² à provenir de la parcelle HK n° 48 et 5 246 m² de la parcelle HK n° 47, le tout sous réserve du résultat du document d'arpentage,

- le collège Henri Brunet, 39 avenue du Six Juin à Caen, dont le terrain d'assiette est de 7 823 m², soit 7 083 m² à provenir de la parcelle KT n° 29, sous réserve du résultat du document d'arpentage, et la parcelle KT n° 40 dans sa totalité,

- le collège Hastings, rue Robert le Magnifique à Caen, dont le terrain d'assiette est de 14 445 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, issue de la parcelle IL n° 133,

- le collège Jean Moulin, rue de Brocéliande à Caen, dont le terrain d'assiette est de 15 013 m², soit 2 410 m² à provenir de la parcelle KA n° 37 sur Caen, et sur la commune de Bretteville-sur-Odon, 12 237 m² à provenir de la parcelle ZE n° 223 et 366 m² à provenir de la parcelle BO n° 296, le tout sous réserve du résultat du document d'arpentage,

- le collège Jacques Monod, 1 rue Jacques Prévert à Caen, dont l'emprise est constituée pour 11 030 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, du terrain d'assiette à provenir de la parcelle HT 282 et des parcelles cadastrées section HT n°s 276 à 280.

DIT que, conformément aux textes en vigueur, ces transferts de droit s'opéreront à titre gratuit.

PRÉCISE qu'en fonction de la configuration de certains sites, il y a lieu de constituer des servitudes de passage, celles-ci concernant tant les personnes que les véhicules ou encore des réseaux.

INDIQUE que tous les frais inhérents à ces transferts sont pris en charge par le Département du Calvados.

PRÉCISE qu'un pacte de préférence sera mentionné dans l'acte de transfert à intervenir entre la Ville et le Département en cas de désaffectation et mise en vente d'une des emprises faisant l'objet de transfert.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/45 - CAPTAGES DÉNOMMÉS "SOURCES DE MOULINES"- CESSION DES TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE DE CAEN AU PROFIT D'EAU DU BASSIN CAENNAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit du syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du Bassin Caennais, en pleine propriété, des parcelles suivantes:

- **Sur la Commune de CESNY-LES-SOURCES**

| Références cadastrales | | Lieudit/Commune | En mètres carrés |
|------------------------|-----------|--|----------------------|
| B | 19 | L'EAU DE LA VILLE CESNY-LES-SOURCES | 3075 m ² |
| B | 20 | PUANT CESNY-LES-SOURCES | 9 m ² |
| B | 21 | PUANT CESNY-LES-SOURCES | 28 m ² |
| ZC | 15 | PUANT CESNY-LES-SOURCES | 4730 m ² |
| ZA | 3 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 9220 m ² |
| ZA | 4 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 540 m ² |
| ZA | 5 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 1080 m ² |
| ZA | 6 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 900 m ² |
| ZA | 39 | LE BOURG L'ABBE CESNY-LES-SOURCES | 18120 m ² |
| ZA | 40 | LE BOURG L'ABBE CESNY-LES-SOURCES | 7900 m ² |
| ZA | 47 | LE BOURG L'ABBE CESNY-LES-SOURCES | 2689 m ² |
| ZA | 50 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 2176 m ² |
| ZA | 51 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 12 m ² |
| ZA | 53 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 331 m ² |
| ZA | 55 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 1237 m ² |
| ZA | 56 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 505 m ² |
| ZA | 58 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 10 m ² |
| ZA | 59 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 2511 m ² |
| ZA | 61 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 15 m ² |
| ZA | 62 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 661 m ² |
| ZA | 63 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 36 m ² |
| ZA | 64 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 9 m ² |

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------------------------|----------------------|
| ZA | 66 | LE SAULE CESNY-LES-SOURCES | 25201 m ² |
|-----------|-----------|-----------------------------------|----------------------|

- **Sur la Commune de MOULINES**

| Références cadastrales | | Lieudit/Commune | En mètres carrés |
|------------------------|------------|-------------------------------------|---------------------|
| C | 45 | LES SILLONS MOULINES | 840 m ² |
| C | 98 | LES SAUSSAYES MOULINES | 496 m ² |
| C | 99 | LES SAUSSAYES MOULINES | 187 m ² |
| C | 102 | LES SAUSSAYES MOULINES | 2625 m ² |
| G | 86 | FONTAINE HALBOUT MOULINES | 1060 m ² |
| G | 87 | FONTAINE HALBOUT MOULINES | 2247 m ² |
| G | 110 | LA FONTAINE MOULINES | 620 m ² |
| G | 129 | LA FONTAINE MOULINES | 8450 m ² |
| ZD | 23 | LA CROIX DE PIERRE MOULINES | 460 m ² |
| AB | 72 | LE BOURG MOULINES | 1303 m ² |
| AB | 73 | LE BOURG MOULINES | 2480 m ² |
| AB | 75 | RUE DU MOULIN A TAN MOULINES | 815 m ² |
| B | 39 | BOIS DU MOULIN MOULINES | 4740 m ² |
| A | 3 | LE PRE COSSARD MOULINES | 90 m ² |
| B | 51 | LE PRE COSSARD MOULINES | 600 m ² |

DIT que cette cession s'opèrera moyennant la somme symbolique de 100€, le syndicat Eau du Bassin Caennais prenant à sa charge les frais liés à l'établissement du document d'arpentage éventuel, des diagnostics techniques et de l'acte de vente.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de vente.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/46 - CESSION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ IRE D'UNE EMPRISE DE L'ORDRE DE 350 M² SITUÉE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CONTEST, RUE VILLONS-LES-BUISSONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit de la société IRE, ou de toute personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, d'une emprise de terrain de 350 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle cadastrée AP n° 245 située sur la commune de Saint-Contest au Clos Barbey (rue Villons-les-Buissons), et ce, pour y faire construire un local technique entrant dans la catégorie des Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêts Collectifs (CINASPIC).

DIT que la vente s'opèrera au prix de trente-cinq mille euros (35 000 €) net vendeur, les frais inhérents à cette cession (établissement du document d'arpentage, frais d'acte) étant supportés par l'acquéreur.

PRECISE qu'il y a lieu de constituer les servitudes liées tant à l'existence de réseaux d'eaux usées qu'à la présence d'un coffret EDF et à la nécessité de garantir son accès pour toute intervention.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de cession.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/47 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE CAEN POUR LA FOURNITURE DE JEUX D'ENFANTS ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Ville de Caen et le C.C.A.S.

PRECISE que la coordination du groupement de commandes sera assurée par la Ville de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/48 - ASSOCIATION L'AULNE VERT CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le projet de convention définissant les relations entre la Ville et l'association « L'Aulne vert, animation nature à Caen et dans le Calvados ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/49 - SUBVENTIONS AFFECTÉES AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée d'un montant de 3 000 € au comité départemental de la ligue contre le cancer au titre de l'appel à projets 2020.

APPROUVE la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/50 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE OU AU PREMIER ADJOINT EN CAS D'EMPÊCHEMENT DU MAIRE - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de modifier comme suit le point 27 de la délibération C-2020-05-23-04 du 23 mai 2020.

DÉCIDE de charger le maire, par délégation et pour la durée de son mandat :

27. de procéder au dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

ACCORDE à la première adjointe cette même délégation en cas d'empêchement du maire.

NE S'OPPOSE PAS à une subdélégation qui serait donnée par le maire à des adjoints ou à des conseillers municipaux.

DIT que les autres délégations prévues par la délibération n° C-2020-05-23-04 du 23 mai 2020 restent inchangées.

Vote : Unanimité

9 abstentions

N° C-2020-11-23/51 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES CAEN LA MER-NORMANDIE POUR LA VENTE DE VISITES DE L'ABBAYE-AUX-HOMMES DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le projet de convention entre la Ville de Caen et l'Office de Tourisme de Caen, précisant les différentes modalités de mise en vente des billets « individuel » et de « groupe » pour les visites de l'Abbaye-aux-Hommes.

Vote : Majorité absolue

45 pour - 8 contre -

N° C-2020-11-23/52 - CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC AFB - GESTION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET MATÉRIELS INFORMATIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les termes de la convention de coopération qui lie la ville de Caen à AFB.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/53 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRÈS DU CCAS DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'adopter la convention avec le CCAS de Caen, pour fixer les modalités de mise à disposition d'un agent.

APPROUVE les termes de ladite convention.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/54 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER JANVIER 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la ville de Caen au 1^{er} janvier 2021, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1^{er} janvier 2020, pour prendre en compte les modifications liées au bon fonctionnement des services, aux changements d'organisation, aux commissions administratives paritaires et aux réussites aux concours.

DIT qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours ainsi créés ou transformés, par des agents contractuels de droit public soit au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, soit au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DIT que le traitement des agents contractuels ainsi recrutés sera calculé par référence à l'échelonnement indiciaire du cadre d'emplois de l'emploi occupé assorti de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibération du conseil d'administration.

ADOpte le nouveau tableau des emplois ainsi établi au 1^{er} janvier 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/55 - MODALITÉ D'ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID AU PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de créer la prime exceptionnelle COVID-19 au profit des agents municipaux.

FIXE les modalités d'attribution de la prime COVID-19 ainsi :

➤ Conditions d'octroi

Les agents qui pourront bénéficier du versement de cette prime devront avoir répondu à l'une des trois conditions suivantes :

- Avoir été exposé en présentiel pendant le confinement au risque d'être contaminé, dans le cadre professionnel par le virus (agents restés en contact des usagers externes ou internes, ou ayant participé à l'entretien des surfaces/locaux possiblement contaminés) ;
- Avoir assuré volontairement et en présentiel des missions qui ne relèvent pas de la fiche de poste de l'agent ;
- Avoir assuré en présentiel, à la demande de la hiérarchie, des fonctions indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

➤ Période de prise en compte

La période de référence pour l'attribution de la prime COVID-19 est fixée du 17 mars au 11 mai 2020.

➤ Modalité de calcul du montant attribué

Durant la période de référence, un montant de 50 € est attribué par journée de travail réalisée dans les conditions d'octroi citées ci-dessus et dans la limite du montant de 1000 €.

Le nombre d'heures déclarées par les directions est transformé en jour de travail selon les modalités suivantes :

- La valeur d'une journée est fixée à 8 heures
- Le résultat obtenu est arrondi à la demi-journée supérieure.

Pour un agent ayant été présent 20 jours ou plus, la prime versée correspondra au montant maximal possible, soit 1 000 €.

➤ Attribution de la prime

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- Les bénéficiaires au regard des conditions d'attribution définies par ci-dessus.
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par la présente délibération.

Ce montant est individualisé et fixé conformément aux modalités de calcul définies supra.

PRECISE que la prime exceptionnelle COVID-19 est exclusive de toute autre prime versée au titre de l'article 11 de la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020 et notamment la prime créée par le décret 2020-711 du 14 mai 2020.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/56 - AGESSO - SUBVENTION 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le versement de la subvention 2020 pour un montant de 26 028, 52 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à faire procéder au versement de l'acompte d'un montant de 20 822, 81 € représentant 80 % de la subvention dans le courant du premier

trimestre 2020 et au versement des 20 % restants dans le premier trimestre de l'année 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/57 - ASSOCIATION SPORTIVE DES AGENTS TERRITORIAUX (ASAT) SUBVENTION 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'ASAT pour un montant de 4 102.80 €.

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/58 - LOGÉO SEINE ESTUAIRE - ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS SITUÉS PRESQU'ÎLE DE LA FONDERIE À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 369 355 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 369 355 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°112 564 constitué de six lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 17 logements situés Presqu'île de la Fonderie à Caen.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/59 - LOGÉO SEINE ESTUAIRE - ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS SITUÉS PRESQU'ÎLE DE LA FONDERIE À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 993 512 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 993 512 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 112 572 constitué de quatre lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 8 logements situés Presqu'île de la Fonderie à Caen.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/60 - CAEN LA MER HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS SITUÉS AVENUE DE CREULLY À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 829 481 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 829 481 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 112 247 constitué de quatre lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de

18 logements situés avenue de Creully à Caen.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/61 - INOLYA - ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS SITUÉS 23 QUAI MITTERRAND À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 775 820 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 775 820 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 111 448 constitué de deux lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 10 logements situés 23 quai Mitterrand à Caen.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction

et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/62 - CDC HABITAT SOCIAL - CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS SITUÉS BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 4 109 913 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 109 913 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°110 510 constitué de cinq lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer la construction de 40 logements situés Boulevard Raymond Poincaré à Caen.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/63 - VIREMENTS DE CRÉDITS ET ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les virements de crédits et adaptations budgétaires suivants ;

VIREMENTS DE CREDITS

I – BUDGET PRINCIPAL

| N° | IMPUTATION D'ORIGINE | | IMPUTATION DE DESTINATION | | MONTANT DU VIREMENT |
|----|----------------------|-----------------|---------------------------|----------------|---------------------|
| | Section - Chapitre | | Section - Chapitre | | |
| 1 | F-011 | 6042.30.3000 | F-65 | 65748.311.3001 | 17 000.00 |
| 2 | F-011 | 6042.523.5007 | F-65 | 65748.522.5004 | 1 300.00 |
| 3 | F-011 | 6237.23.2005 | F-65 | 65748.422.4026 | 10 000.00 |
| 4 | F-011 | 6358.33.3023 | F-65 | 651.33.3023 | 4 270.00 |
| 5 | F-011 | 6358.33.3045 | F-65 | 651.33.3045 | 510.00 |
| 6 | F-65 | 65748.311.3001 | F-011 | 63513.020.0029 | 7 200.00 |
| 7 | F-65 | 65748.311.3001 | F-011 | 6132.33.3023 | 10 000.00 |
| 8 | F-65 | 65748.020.0007 | F-011 | 6232.020.0007 | 2 000.00 |
| 9 | F-65 | 65748.311.3001 | F-011 | 611.322.3013 | 3 000.00 |
| 10 | F-011 | 6156.322.3013 | I-1019 | 2158.322.3013 | 2 000.00 |
| 11 | F-011 | 6241.322.3010 | I-1019 | 2188.30.3000 | 3 130.00 |
| 12 | F-011 | 6241.322.3010 | I-1019 | 2183.322.3010 | 14 100.00 |
| 13 | I-1018 | 2158.020.0037 | I-1019 | 2158.020.0037 | 10 000.00 |
| 14 | F-011 | 615221.322.3013 | I-1019 | 2188.322.3013 | 11 020.00 |
| 15 | I-1019 | 2184.251.2008 | I-1018 | 2158.020.0037 | 3 650.00 |
| 16 | I-4006 | 2313.411.4032 | I-1034 | 21318.412.4021 | 10 000.00 |
| 17 | I-1033 | 21318.324.3012 | I-3012 | 20422.311.3014 | 40 000.00 |

I – BUDGET ANNEXE DU THEATRE

| N° | IMPUTATION D'ORIGINE | | IMPUTATION DE DESTINATION | | MONTANT DU VIREMENT |
|----|----------------------|----------------|---------------------------|----------------|---------------------|
| | Section - Chapitre | | Section - Chapitre | | |
| 19 | F-011 | 6358.313.3046 | F-65 | 651.313.3046 | 35 000.00 |
| 20 | F-011 | 62878.313.3046 | F-012 | 64131.313.3046 | 100 000.00 |

ADAPTATIONS BUDGETAIRES

I – BUDGET PRINCIPAL

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|---|----------------------|---------------|---|--------------|
| D | 011 | 611.12.1000 | Hygiène et santé – prestations de services | + 13 000,00 |
| R | 74 | 7472.512.5005 | Hygiène et santé – Subv direction régionale | + 13 000,00 |
| Objet : Attribution de subvention entre la DREAL et la Ville de Caen au titre de l'année 2019 | | | | |
| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
| D | 67 | 673.01.0024 | Titres annules sur exercices antérieurs | + 70 000,00 |
| D | 13 | 1318.814.8010 | Titres annules sur exercices antérieurs | + 110 000,00 |
| Objet : Opération de régularisation sur titres à annuler sur exercices antérieurs | | | | |

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|--|----------------------|-------------|--------------------------------|------------|
| D | 67 | 678.01.0004 | Autres charges exceptionnelles | + 1 800,00 |
| Objet : Prise en charge de condamnations civiles prononcées suite à l'agression d'agents | | | | |

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|---|----------------------|--------------|---------------|--------------|
| D | 16 | 1641.01.0001 | Amortissement | + 600 000,00 |
| Objet : Amortissement des emprunts mobilisés en fin d'exercice 2019 et au premier semestre 2020 | | | | |

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|--|----------------------|---------------|--|--------------|
| D | 011 | 6156.020.0009 | AT – Entretien et conduite des installations | + 100 000,00 |
| Objet : Externalisation de l'entretien des installations de chauffages des bâtiments Ville | | | | |

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|---|----------------------|----------------|---------------------------|-------------|
| D | 65 | 65746.112.1016 | Subventions aux mutuelles | + 40 000,00 |
| D | 65 | 65746.251.2008 | | + 20 000,00 |
| D | 65 | 65746.211.2010 | | + 30 000,00 |
| D | 65 | 65746.212.2001 | | + 30 000,00 |
| Objet : Participation employeur – subventions aux mutuelles _ crédits complémentaires | | | | |

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|--|----------------------|----------------|----------------------|-------------|
| D | 011 | 63512.824.8017 | EPFN – Taxe foncière | + 40 000,00 |
| Objet : Remboursement à l'EPFN de la taxe foncière qu'elle supporte pour le compte de la Ville _ crédits complémentaires | | | | |

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|-----|----------------------|-----------------|---|-------------|
| D | 45136 | 458136.824.8126 | Opération études aménagement presqu'île - SPLA - dépenses | + 45 000,00 |

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

| | | | | |
|---|-------|-----------------|---|-------------|
| R | 45236 | 458236.824.8126 | Opération études aménagement presqu'île - SPLA - dépenses | + 45 000,00 |
| Objet : Opération études aménagement presqu'île (SPLA) en dépenses/recettes – opérations pour compte de tiers – régularisation. | | | | |

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|--|----------------------|--------------|--|--------------|
| D | 8043 | 2315.91.9013 | Aménagement espaces publics de l'ODON | - 451 800,00 |
| Objet : Aménagement espaces publics de l'ODON – report des crédits de paiements de 2020 sur 2021 | | | | |

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|---|----------------------|--------------|-----------------------------|-------------|
| D | 1019 | 2315.91.9013 | Port de plaisance - travaux | + 20 000,00 |
| Objet : Port de plaisance – travaux de remise aux normes des sanitaires | | | | |

| D/R | IMPUTATION / LIBELLE | | | MONTANT |
|---|----------------------|---------------|---|-------------|
| D | 1019 | 2042.830.8035 | PDE - soutien à la mobilité durable - incitation à l'acquisition d'un VAE | + 30 000,00 |
| Objet : PDE - soutien à la mobilité durable - incitation à l'acquisition d'un VAE | | | | |

I – BUDGET PRINCIPAL

L'ensemble de ces adaptations et virements de crédits modifient le budget comme suit :

| | |
|--|----------------|
| - Recettes de fonctionnement | + 13 000,00 € |
| - Dépenses de fonctionnement | + 314 550,00 € |
| - Dépenses imprévues en fonctionnement | - 640 000,00 € |
| - Virement à la section d'investissement | + 338 450,00 € |

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

| | |
|--|----------------|
| - Recettes d'investissement | + 45 000,00 € |
| - Dépenses d'investissement | + 383 450,00 € |
| - Dépenses imprévues en investissement | + 0,00 € |
| - Virement de la section de fonctionnement | + 338 450,00 € |

| Fonctionnement | | | | | |
|---|--|------------------|---|--|------------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Chapitres | Libellés | Montants | Chapitres | Libellés | Montants |
| 011 | Charges à caractère général | 111 870,00 | 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | |
| 012 | Charges de personnel | | 73 | Impôts et taxes | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 130 880,00 | 74 | Dotations, subventions et participations | 13 000,00 |
| 66 | Charges financières | | 77 | Produits exceptionnels | |
| 014 | Atténuations de produits | | 013 | Atténuations de charges | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 71 800,00 | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | -640 000,00 | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 338 450,00 | | | |
| Total dépenses de fonctionnement | | 13 000,00 | Total recettes de fonctionnement | | 13 000,00 |

| Investissement | | | | | |
|--|---|-------------------|--|--|-------------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Chapitres | Libellés | Montants | Chapitres | Libellés | Montants |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 110 000,00 | 13 | Subventions d'investissement reçues | |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 600 000,00 | 16 | Produit global des emprunts | |
| 1018 | Equipements des services - matériels et amér | -6 350,00 | | | |
| 1019 | Services à la population - matériels et aména | 86 600,00 | | | |
| 1033 | Entretien du patrimoine - Culture | -40 000,00 | | | |
| 1034 | Batiments communaux - entretien du patrimo | 10 000,00 | | | |
| 3012 | Fonds de modernisation - Cargo | 40 000,00 | | | |
| 4006 | Fonds de modernisation des équipements spo | -10 000,00 | | | |
| 458136 | Opération études aménagement presqu'île | 45 000,00 | 458236 | Opération études aménagement presqu'île | 45 000,00 |
| 8043 | Aménagement espaces publics de l'ODON | -451 800,00 | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 338 450,00 |
| Total dépenses d'investissement | | 383 450,00 | Total recettes d'investissement | | 383 450,00 |

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/64 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2020 : MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier les Autorisations de Programme suivantes :

| N° ou intitulé | Libellé Affectation | Montant des AP | | |
|----------------|--|--------------------|---------------------------|--------------------|
| | | Total Enveloppe AP | Modification Enveloppe AP | Total Enveloppe AP |
| Dépenses | | 133 886 515,51 | 370 000,00 | 134 256 515,51 |
| AMGTBATMU | AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL | 6 522 000,00 | | 6 522 000,00 |
| AMGTESPPUB | ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC | 5 113 798,92 | | 5 113 798,92 |
| AMGTORVEN | AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO | 3 320 000,00 | | 3 320 000,00 |
| AMGTPRESQ | AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE | 4 095 935,39 | | 4 095 935,39 |
| BIBLIOTHE | REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE | 4 200 000,00 | | 4 200 000,00 |
| CHÂTEAU | SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU | 10 420 000,00 | | 10 420 000,00 |
| CREMAT | EXTENSION DU CREMATORIUM | 1 555 000,00 | | 1 555 000,00 |
| DDPATMUN | DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION | 1 564 660,00 | | 1 564 660,00 |
| DVPTNUM | AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE | 3 782 537,71 | | 3 782 537,71 |
| EPREDCONSO | ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS | 4 800 000,00 | | 4 800 000,00 |
| FDPATSCOL | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE | 5 639 500,00 | 330 000,00 | 5 969 500,00 |
| FDSOCEDUC | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS | 9 903 800,00 | | 9 903 800,00 |
| FDSPORTS | FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS | 17 867 114,00 | | 17 867 114,00 |
| HOTELASO | HOTEL DES ASSOCIATIONS | 3 550 000,00 | | 3 550 000,00 |
| MODEQCULT | FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS | 14 209 200,00 | 40 000,00 | 14 249 200,00 |
| OEUVREULT | ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES | 1 077 560,00 | | 1 077 560,00 |
| PARCEXPO | PARC EXPO CTRE CONGRES | 490 000,00 | | 490 000,00 |
| PTCHEMVERT | PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT | 12 829 306,00 | | 12 829 306,00 |
| REDYCENTR | REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE | 13 955 000,00 | | 13 955 000,00 |
| REFONCIERE | RESERVES FONCIERES | 6 104 400,00 | | 6 104 400,00 |
| VALEPUBLIC | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS | 1 536 403,49 | | 1 536 403,49 |
| VIDEOPROT. | VIDEO PROTECTION | 1 350 300,00 | | 1 350 300,00 |

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

| N° ou intitulé | Libellé Affectation | Montant des AP | | |
|-------------------|---|-----------------------|---------------------------|-----------------------|
| | | Total Enveloppe AP | Modification Enveloppe AP | Total Enveloppe AP |
| Dépenses | | 133 886 515,51 | 370 000,00 | 134 256 515,51 |
| AMGTBATMU | AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL | 6 522 000,00 | | 6 522 000,00 |
| | AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRI BATI MUNICIPAL - PATRIMOINE BATI MUNICIPAL | 972 000,00 | | 972 000,00 |
| | ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL | 5 550 000,00 | | 5 550 000,00 |
| AMGTESPPUB | ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC | 5 113 798,92 | | 5 113 798,92 |
| | AMENAGT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE | 820 536,26 | | 820 536,26 |
| | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE | 599 962,66 | | 599 962,66 |
| | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL | 142 000,00 | | 142 000,00 |
| | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS | 372 000,00 | | 372 000,00 |
| | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ | 694 000,00 | | 694 000,00 |
| | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON | 870 300,00 | | 870 300,00 |
| | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE | 30 000,00 | | 30 000,00 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - FERME URBAINE PRESQU'ILE | 125 000,00 | | 125 000,00 |
| | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - HORODATEURS | 1 460 000,00 | | 1 460 000,00 |
| AMGTORVEN | AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO | 3 320 000,00 | | 3 320 000,00 |
| | AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO | 3 320 000,00 | | 3 320 000,00 |
| AMGTPRESQ | AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE | 4 095 935,39 | | 4 095 935,39 |
| | AMGT PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE - TRVX ACCOMPAGNEMENT NVELLE LIGNE DE TRAM | 4 095 935,39 | | 4 095 935,39 |
| BIBLIOTHE | REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE | 4 200 000,00 | | 4 200 000,00 |
| | REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE | 4 200 000,00 | | 4 200 000,00 |
| CHÂTEAU | SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU | 10 420 000,00 | | 10 420 000,00 |
| | SCHEMA DIRECTEUR CHATEAU - RESTAURATION DU CHATEAU | 10 420 000,00 | | 10 420 000,00 |
| CREMAT | EXTENSION DU CREMATORIUM | 1 555 000,00 | | 1 555 000,00 |
| | EXTENSION DU CREMATORIUM - EXTENSION DU CREMATORIUM | 1 555 000,00 | | 1 555 000,00 |
| DDPATMUN | DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION | 1 564 660,00 | | 1 564 660,00 |
| | DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL | 1 564 660,00 | | 1 564 660,00 |
| DVPTNUM | AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE | 3 782 537,71 | | 3 782 537,71 |
| | AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE | 2 795 538,00 | | 2 795 538,00 |
| | AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP | 208 000,00 | | 208 000,00 |
| | AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE | 245 999,71 | | 245 999,71 |
| | AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC | 533 000,00 | | 533 000,00 |
| EPREDCONSO | ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS | 4 800 000,00 | | 4 800 000,00 |
| | ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION CONSOMMATIONS | 4 800 000,00 | | 4 800 000,00 |
| FDPATSCOL | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE | 5 639 500,00 | 330 000,00 | 5 969 500,00 |
| | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - MODERNISATION PATRIMOINE SCOLAIRE | 393 500,00 | | 393 500,00 |
| | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE MICHEL TREGORE | 55 000,00 | | 55 000,00 |

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

| | | | | |
|--|---|--------------|------------|--------------|
| | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES | 591 000,00 | | 591 000,00 |
| | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE | 4 600 000,00 | 330 000,00 | 4 930 000,00 |

| N° ou intitulé | Libellé Affectation | Montant des AP | | |
|-------------------|---|----------------------|---------------------------|----------------------|
| | | Total Enveloppe AP | Modification Enveloppe AP | Total Enveloppe AP |
| FDSOCEUC | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS | 9 903 800,00 | | 9 903 800,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS | 170 000,00 | | 170 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOIX - MJC | 618 000,00 | | 618 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMVD | 280 700,00 | | 280 700,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES | 58 579,00 | | 58 579,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS | 613 421,00 | | 613 421,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE | 313 500,00 | | 313 500,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERINIERE | 1 955 300,00 | | 1 955 300,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX | 5 000 000,00 | | 5 000 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT | 271 550,00 | | 271 550,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DIEU | 80 000,00 | | 80 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL | 260 000,00 | | 260 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - 123 LOISIRS | 120 000,00 | | 120 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CALVAIRE SAINT PIERRE | 162 750,00 | | 162 750,00 |
| FDSPORTS | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS | 17 867 114,00 | | 17 867 114,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS | 758 000,00 | | 758 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS | 5 020 150,00 | | 5 020 150,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE | 12 088 964,00 | | 12 088 964,00 |
| HOTELASO | HOTEL DES ASSOCIATIONS | 3 550 000,00 | | 3 550 000,00 |
| | HOTEL DES ASSOCIATIONS - HOTEL DES ASSOCIATIONS | 3 550 000,00 | | 3 550 000,00 |
| MODEQCULT | FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS | 14 209 200,00 | 40 000,00 | 14 249 200,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL | 3 024 000,00 | | 3 024 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES | 4 860 000,00 | | 4 860 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO | 540 000,00 | 40 000,00 | 580 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CADOMUS | 90 000,00 | | 90 000,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES | 5 525 200,00 | | 5 525 200,00 |
| | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - TUNNEL | 170 000,00 | | 170 000,00 |
| OEUVRECULT | ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES | 1 077 560,00 | | 1 077 560,00 |
| | ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - ACQUI RESTAURAT° OEUVRES | 1 077 560,00 | | 1 077 560,00 |
| PARCEXPO | PARC EXPO CTRE CONGRES | 490 000,00 | | 490 000,00 |
| | PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE | 490 000,00 | | 490 000,00 |
| PTCHEMVERT | PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT | 12 829 306,00 | | 12 829 306,00 |
| | PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT | 2 863 406,00 | | 2 863 406,00 |
| | PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE | 9 965 900,00 | | 9 965 900,00 |
| REDYCENTR | REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE | 13 955 000,00 | | 13 955 000,00 |
| | REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE | 13 925 000,00 | | 13 925 000,00 |
| | REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - MARCHÉ COUVERT | 30 000,00 | | 30 000,00 |
| REFONCIERE | RESERVES FONCIERES | 6 104 400,00 | | 6 104 400,00 |
| | RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN | 5 024 400,00 | | 5 024 400,00 |
| | RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS | 1 080 000,00 | | 1 080 000,00 |

| N° ou intitulé | Libellé Affectation | Montant des AP | | |
|-------------------|---|---------------------|---------------------------|---------------------|
| | | Total Enveloppe AP | Modification Enveloppe AP | Total Enveloppe AP |
| VALEPUBLIC | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS | 1 536 403,49 | | 1 536 403,49 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU | 500 000,00 | | 500 000,00 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL | 63 000,00 | | 63 000,00 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES | 425 403,49 | | 425 403,49 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUGUEUX | | | |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE | 111 000,00 | | 111 000,00 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS (TOURISME) | 150 000,00 | | 150 000,00 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS | 4 030,00 | | 4 030,00 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS | 120 000,00 | | 120 000,00 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CŒUR D'ILOTS ST JEAN | 60 000,00 | | 60 000,00 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - HALLE AUX GRANGES | | | |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PRU PIERRE HEUZE | 42 000,00 | | 42 000,00 |
| | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - DUNOIS SECQUEVILLE | 60 000,00 | | 60 000,00 |
| VIDEOPROT. | VIDEO PROTECTION | 1 350 300,00 | | 1 350 300,00 |
| | VIDEO PROTECTION | 1 350 300,00 | | 1 350 300,00 |

PREND ACTE des prévisions, de crédits de paiement et des recettes sur AP.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/65 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADOpte la nomenclature budgétaire et comptable m57.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/66 - EXERCICE 2021 - EXÉCUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2021 AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ET ACOMPTE SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les opérations d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 pour les opérations d'investissement qui ne font pas l'objet d'une autorisation de programme et dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2021 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme.

PRECISE que la répartition des crédits entre les différents chapitres budgétaires et opérations d'investissement s'effectuera comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Opérations d'investissement qui ne font pas l'objet d'une autorisation de programme :

| | |
|--|---------------------|
| 1012 TRAVAUX ET EQUIPEMENT POUR UNE VILLE NUMERIQUE | 80 000,00 |
| 1013 BATIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN DU PATRIMOINE | 299 000,00 |
| 1018 EQUIPEMENTS DES SERVICES - MATERIELS ET AMENAGEMENTS DIVERS | 137 000,00 |
| 1019 SERVICES A LA POPULATION - MATERIEL ET AMENAGEMENTS DIVERS | 579 000,00 |
| 1033 BATIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN DU PATRIMOINE - CULTURE | 223 000,00 |
| 1034 BATIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN DU PATRIMOINE - SPORT | 202 000,00 |
| 1035 BATIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN DU PATRIMOINE - EDUCATION | 195 000,00 |
| 3002 REHABILITATION DES MONUMENTS HISTORIQUES | 14 000,00 |
| 3009 QUARTIER LORGE | 236 000,00 |
| 6005 CRECHE MARTIN | 217 000,00 |
| 7002 AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - SOUTIEN AUX OPERATEURS | 74 000,00 |
| 7005 AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - SOUTIEN AUX PARTICULIERS | 138 000,00 |
| 8005 VOIRIE - ENTRETIEN ET AMELIORATION DU PATRIMOINE | 329 000,00 |
| 8007 OPAH LOGEMENTS INDIGNES ET PRECARITE ENERGETIQUE | 16 000,00 |
| 8009 DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES | 9 000,00 |
| 8010 ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS | 96 000,00 |
| 8012 MODERNISATION DE LA GARE SNCF- ACCESSIBILITE DES QUAIS | 9 000,00 |
| 8017 AMENAGEMENT PRESQU ILE RIVES DE L'ORNE | 248 000,00 |
| 8026 AMENAGEMENT URBAIN | 21 000,00 |
| 8027 RESERVE FONCIERE | 564 000,00 |
| TOTAL | 3 686 000,00 |

Opérations d'investissement qui font l'objet d'une autorisation de programme :

| Millésime | Code Affectation | Libellé Programme et Affectation | CP 2021 |
|-------------|------------------|---|----------------------|
| 2015 | | AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL | 446 000,00 |
| 2015 | 1031 | ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL | 446 000,00 |
| 2015 | | ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC | 596 046,74 |
| 2015 | 8031 | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE | 81,00 |
| 2015 | 8032 | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL | 23 870,72 |
| 2015 | 8033 | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS | 120 000,00 |
| 2015 | 8043 | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON | 451 800,00 |
| 2015 | 8044 | AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE | 295,02 |
| 2017 | | REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE | 4 150 000,00 |
| 2017 | 1036 | REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE | 4 150 000,00 |
| 2015 | | SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU | 3 450 000,04 |
| 2015 | 3014 | SCHEMA DIRECTEUR CHATEAU - RESTAURATION DU CHATEAU | 3 450 000,04 |
| 2015 | | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE | 330 000,00 |
| 2015 | 2007 | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE | 330 000,00 |
| 2015 | | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS | 2 218 000,00 |
| 2015 | 6009 | FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES | 20 000,00 |
| 2015 | 6014 | FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX | 2 198 000,00 |
| 2015 | | FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS | 3 019 330,50 |
| 2015 | 4005 | FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS | 8 464,91 |
| 2015 | 4007 | FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE | 3 010 865,59 |
| 2015 | | FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS | 5 006 905,11 |
| 2015 | 3010 | FONDS DE MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL | 70 000,00 |
| 2015 | 3011 | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES | 4 810 000,00 |
| 2015 | 3017 | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES | 6 905,11 |
| | 3020 | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - TUNNEL | 120 000,00 |
| 2015 | | PARC EXPO CTRE CONGRES | 77 000,00 |
| 2015 | 9505 | PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE | 77 000,00 |
| 2015 | | PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT | 71 898,60 |
| 2015 | 8038 | PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT | 71 898,60 |
| 2015 | | REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE | 70 000,00 |
| 2015 | 8034 | REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE | 70 000,00 |
| 2015 | | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS | 20 000,00 |
| 2017 | 8051 | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS | 20 000,00 |
| | | | 19 456 150,99 |

Total 23 142 150,99

BUDGET ANNEXE DU THEATRE

Opérations d'investissement qui ne font pas l'objet d'une autorisation de programme :

CHAPITRES

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 3 000.00

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 20 000.00

23 IMMOBILISATIONS EN COURS 2 000.00

3010 RESTRUCTURATION DU THEATRE 13 000.00

Total 38 000.00

DECIDE d'autoriser le versement aux associations qui seraient confrontées à des difficultés de trésorerie en début d'année prochaine, d'un acompte à valoir sur la subvention de fonctionnement 2021 dans la limite maximale du quart de la subvention de fonctionnement attribuée en 2020.

INDIQUE que le versement de ces acomptes ne préjuge en rien du montant de la subvention qui sera voté au titre de 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/67 - RECTIFICATION SUR LES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE DU BUDGET DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE l'Ordonnateur à recréer un nouveau numéro d'inventaire et de procéder à l'écriture de régularisation.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/68 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE DE CAEN - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE- CONVENTION DE DÉLÉGATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le choix portant sur le choix de la Société Garage de l'Ouest – GDO ASSISTANCE, dont le siège social est sis Le Clos neuf à Démouville (14840) comme concessionnaire de l'exploitation de la fourrière automobile de Caen.

APPROUVE le contrat de concession de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile de Caen.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile de Caen et ses annexes avec la Société Garage de l'Ouest – GDO ASSISTANCE.

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document s'y rapportant.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/69 - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable aux dérogations au repos dominical sur les dimanches suivants :

- Pour les commerces de détails et les commerces alimentaires (sauf concessionnaires automobiles)
 - 10/01/2021 (premier dimanche des soldes d'hiver)
 - 27/06/2021 (premier dimanche des soldes d'été)
 - 04/07/2021 (braderie)
 - 28/11/2021 (blackfriday)
 - 12/12/2021 (noël)
 - 19/12/2021 (noël)
 - 26/12/2021 (avant-première)
- soit 7 dimanches

- Pour les concessionnaires automobiles :
 - 17/01/2021
 - 14/03/2021
 - 13/06/2021
 - 19/09/2021
 - 17/10/2021
- soit 5 dimanches

Vote : Majorité absolue
42 pour - 11 contre -

N° C-2020-11-23/70 - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - PROPOSITIONS D'INDEMNISATION - SIGNATURE DE PROTOCOLES TRANSACTIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SA AMPLIFON.

ARRETE à 20 000,00 € (vingt mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SA AMPLIFON, pour son établissement situé 19 place de la République, 14000 CAEN.

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SA AMPLIFON.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SA AMPLIFON d'un montant de 20 000 €.

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SARL MADE IN DE.

ARRETE à 6 000,00 € (six mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SARL MADE IN DE, pour son établissement situé 7 place de la République, 14000 CAEN.

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SARL MADE IN DE.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SARL MADE IN DE d'un montant de 6 000 €.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/71 - COMITÉS TECHNIQUE DES FOIRES ET MARCHÉS - DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ABROGE la délibération n°2020-06-15/19 du conseil municipal du 15 juin 2020.

DÉCIDE de désigner 3 conseillers municipaux pour siéger au Comité Technique des foires et marchés.

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Sont candidats :

M. Ludwig WILLAUME, Mme. Lynda LAHALLE, Mme. Alexandra BELDJOUDI.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, M. Ludwig WILLAUME, Mme. Lynda LAHALLE, Mme. Alexandra BELDJOUDI sont désignés pour représenter la Ville au Comité Technique des foires et marchés.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/72 - CANDIDATURE DE LA VILLE DE CAEN À LA TROISIÈME SESSION D'ACCOMPAGNEMENT, PAR L'ADEME, À LA RÉALISATION ET À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de présenter la candidature de la ville de Caen pour être accompagnée dans la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier de son patrimoine.

DESIGNE M. Nicolas ESCACH en tant qu' élu référent.

DESIGNE le directeur mutualisé du contrôle de gestion en tant qu'agent référent.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/73 - DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE DE CAEN EN STATION DE TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier de demande de classement en station de tourisme de la Ville de Caen.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter le classement de la Ville de Caen en station de tourisme pour une durée de 12 ans.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/74 - RÉTRO FESTIVAL DE L'ANNÉE 2020 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution d'une subvention affectée d'un montant de 6 000 € pour soutenir les dépenses liées à l'organisation du Rétro festival de l'année 2020.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/75 - SUBVENTION AFFECTÉE - ASSOCIATION POMMIERS ET BAOBABS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée de 1800€ à l'association Pommiers et Baobabs.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/76 - DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT-ANNULATION DU REVERSEMENT DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE que sur le deuxième trimestre 2020, le produit des forfaits de post-stationnement de 29 646,49€ est inférieur aux coûts déductibles lesquels s'élèvent à 47 781,60€.

DECIDE qu'en conséquence, le versement de la Ville de Caen à la Communauté urbaine Caen la mer est nul.

Vote : Unanimité

N° C-2020-11-23/77 - DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT - CONVENTION SUR LES MODALITÉS DE REVERSEMENT DES PRODUITS DE FORFAITS POST-STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la convention de reversement des forfaits de post-stationnement entre la Ville de Caen et la Communauté Urbaine Caen la mer.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des
Assemblées et consultées sur le site Internet de la ville de Caen.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, 30 NOVEMBRE 2020**